

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 1^{er} février 2024

Sous la présidence de M. Benjamin HUIN--MORALES, maire

La séance est ouverte à 20h32

Étaient présents : M. le maire, Benjamin HUIN--MORALES, M. le 1^{er} adjoint au maire, Thomas HESS, Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Rosalie FORNARA, Madame la 3^{ème} adjointe au maire, Magali DALLOZ, et les conseillers municipaux Madame Claire DUPREZ, M. Marc KLEIN, M. Gilbert GOETZ, M. Didier MAQUIN, M. Jean-Paul MAURER, M. Fernand MEYER, M. Michel OTTMANN, Madame Dominique THALLINGER, M. Pierre WITTMER.

Absents excusés : Mme Patricia LOSITO a donné procuration à Mme Magali DALLOZ

Désignation du secrétaire de séance : Mme Dominique THALLINGER

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023 - le maire

Moyens généraux et ressources humaines

- 2° Augmentation de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion - le maire

Affaires rurales et environnement

- 3° ONF prévisions de coupes de bois et travaux 2024 - Magali DALLOZ

Urbanisme et bâtiments publics

- 4° Demande de subventions : passage de l'éclairage public en LED - 45 points - Thomas HESS
- 5° Convention de concession de places de stationnement parking du « Hohnack » - M. Etienne REINHART - Thomas HESS
- 6° Convention en vue du paiement de travaux de sortie de coupe circuit et d'alimentation d'éclairage public sous combles - Thomas HESS

Économie et finances

- 7° Location de l'emplacement du panneau publicitaire à l'abribus par le caveau-restaurant « Au raisin d'or » - Année 2024 - Rosalie FORNARA
- 8° Demandes de subventions - Rosalie FORNARA

POINTS DIVERS



Dès l'ouverture de la séance, le maire remercie l'assemblée présente et expose l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Le maire

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Rapporteur : le maire

Le centre de gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et RELYENS (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le conseil d'administration du centre de gestion a ainsi décidé, après consultation du comité social territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1^{er} janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Cette augmentation des taux de cotisation a entraîné chez certains agents de la commune une hausse du montant de cotisation dépassant le plafond de la participation employeur fixée à 31,00 €. Afin de garantir une prise en charge complète de la cotisation des agents de la commune au risque prévoyance (décès, incapacité et perte de retraite), il est proposé d'augmenter le plafond de la participation employeur à 55,00 € par agent.

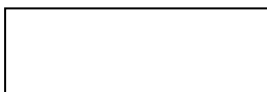
Cette augmentation représenterait un coût financier supplémentaire sur un an pour six agents de 770,40 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;



- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n°14 du 15/02/2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- Vu la décision n°4 du Conseil municipal du 15/12/2023 de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : **55,00 € / agent** ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 3 - O.N.F. PRÉVISIONS COUPES DE BOIS ET TRAVAUX 2024

Rapporteur : Magali DALLOZ

Madame Magali DALLOZ, adjointe, présente au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux et des travaux d'exploitation dans la forêt communale pour l'année 2024.

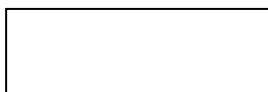
Travaux patrimoniaux

- Honoraires ATDO-MOE	697,71 € HT
- Entretien de parcellaire y compris achat de peinture et fournitures	1 100,00 € HT
- Fourniture de plants de chêne pubescent	175,00 € HT
- Régénération par plantation : mise en place des plants	128,00 € HT
- Dégagement de plantation ou semis artificiel	1 440,00 € HT
- Entretien des clôtures grillagées y compris fournitures	912,00 € HT
- Entretien des renvois d'eau	800,00 € HT
- Fournitures panneaux routiers types B7B et feux interdits	300,00 € HT
- Travaux – sécurité du public et protection des milieux, abattage <u>des</u> arbres Non marchands présentant des risques pour le public	512,00 € HT

TOTAL GENERAL (honoraires compris) = **6 064,71 € HT**

Travaux d'exploitation

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :



Recettes brutes	41 920,00 € HT	Prévisions des coupes à façonner
Dépenses d'exploitation	23 699,00 € H.T.	- Dépenses pour les travaux d'abattage + façonnage en régie communale et à l'entreprise = 13 140,00€ € HT, - Débardage et câblage = 8 070,00 € HT, - Honoraires = 1 868,00 € - Assistance à la gestion de la main d'œuvre = 621,00 € HT
Honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes	600,00 H.T.	
Dépenses totales d'exploitation	24 299,00 H.T	

FRAIS TOTAUX = Dépenses totales travaux patrimoniaux (6 064,71 €) + Dépenses totales d'exploitation (24 299,00 €) - Recettes brutes (41 920,00 €) = **-11 556,29 € HT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions, à l'unanimité.

POINT 4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS : PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED – 45 POINTS

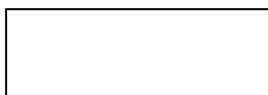
Rapporteur : Thomas HESS

Engagée pour la transition écologique et énergétique, la commune souhaite installer des LED sur son parc de luminaires d'éclairage public. Compte tenu du coût total du projet (95 637,60 € HT), une priorisation est nécessaire.

Lors de la séance du 6 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement suivant pour une première mise en LED des 26 luminaires situés routes de Walbach et de Turckheim.

Récapitulatif :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Territoire d'énergies Alsace (50 %)	Crédits d'économie d'énergie – C2E (12 %)	Fonds de concours (18 %)	Commune – fonds propres (20 %)
Passage de l'éclairage public en LED – 1 ^{ère} tranche	12 818,00	15 381,60	6 409,00	1 538,00	2 307,40	2 563,60



Compte-tenu de travaux imprévus devant être réalisés sur l'exercice 2023 (agrandissement du périscolaire, remplacement de la chaudière de l'école), la commune a été contrainte de reporter ce projet en 2024.

L'entreprise HP PROLED a fait parvenir à la commune un devis pour l'équipement de 45 points lumineux route de Walbach, route de Turckheim et rue principale, prioritaires au regard de leur consommation. Le montant des travaux s'élève à **20 613,00 € H.T.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

Intitulé du projet	<u>coût en €</u> HT	<u>coût en €</u> TTC	Fonds vert (10%)	Territoire d'énergie Alsace (50%)	Colmar Agglomération Fonds de concours (20%)	Fonds propres (20%)	Prime CEE (8,7%)
Travaux de rénovation de l'éclairage public	20 613,00 €	24 735,60 €	2 061,30 €	10 306,50 €	4 120,00 €	4 125,20 €	1 793,33 €

Le plan de financement proposé ci-dessus permet une part de financement en fonds propres équivalente à celle approuvée pour la première tranche compte-tenu de la sollicitation d'une subvention au titre du fonds vert.

Il est proposé de solliciter :

- auprès de Territoire d'énergies Alsace, une subvention à hauteur de 10 306,50 € ;
- auprès de Colmar agglomération, 4 120,00 € au titre des fonds de concours
- auprès des services de l'Etat, 2 061,30 € au titre du fonds vert

Il sera également sollicité le bénéfice de crédits d'économie d'énergie (C2E) à hauteur de 1 793,33 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 20 613,00 € ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 5 - CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT PARKING « HOHNACK » - M. ETIENNE REINHART

Rapporteur : Thomas HESS

Le 31 août 2022, la SCI REINHARTZIM a déposé un projet rénovation d'un bâtiment d'habitation, avec la création d'un logement supplémentaire portant le total à trois logements. Celui-ci a fait l'objet d'un permis de construire n° 068 385 22 R0006, et conformément au Plan Local d'Urbanisme, ce projet nécessitait la création de **2 places de stationnement**.

Le code de l'urbanisme, article L 151-33, dispose que « *Lorsque le règlement impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, celles-ci peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.*

Lorsque le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations résultant du premier alinéa, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions.



Lorsqu'une aire de stationnement a été prise en compte dans le cadre d'une concession à long terme ou d'un parc privé de stationnement, au titre des obligations prévues aux articles [L. 151-30](#) et [L. 151-32](#), elle ne peut plus être prise en compte, en tout ou en partie, à l'occasion d'une nouvelle autorisation.»

Compte tenu de l'impossibilité matérielle d'aménager des places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet, **la commune a proposé de louer 2 places de stationnement sur le parking « Hohnack » situé au dépôt communal**, à proximité du logement par une promesse synallagmatique de concession signée le 18 octobre 2022.

La présente concession pour l'usage de 2 places de stationnement non spécifiquement matérialisées sur le parking « Hohnack », sis rue du Hohnack et cadastré section 02 numéro 407 et 378 est consentie pour une durée de 15 ans.

La mise à disposition des emplacements prend effet au **1^{er} mars 2024**.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance mensuelle de 20,00 € H.T. par place, **soit un total de 480,00 € au titre de l'année 2024**.

Elle est payable et révisable annuellement par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention entre la commune et la SCI REINHARTZIMM représentée par M. Etienne REINHART pour 2 places de stationnement ;
- de valider le montant de **20,00 €** par place de stationnement
- d'autoriser le maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

POINT 6 - CONVENTION EN VUE DU PAIEMENT DE TRAVAUX DE SORTIE DE COUPE CIRCUIT ET D'ALIMENTATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOUS COMBLES

Rapporteur : Thomas HESS

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du bâtiment à usage d'habitation situé au 31 rue principale à Zimmerbach, M. Etienne REINHART, propriétaire du bâtiment sis section 01 parcelle 227, sollicite le concours de la commune pour le paiement de travaux de sortie de coupe circuit et d'alimentation de l'éclairage public sous combles.

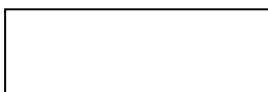
Une partie de l'alimentation électrique de l'éclairage public situé à l'angle du bâtiment ci-dessus mentionné le long de la rue principale traverse les combles de sa propriété.

La société VIALIS, mandatée pour réaliser les travaux, transmet à la commune le devis suivant :

Devis 1 du 09/05/2023 - Travaux de sortie d'alimentation éclairage public sous combles

Ce prix rémunère :

- les formalités ITST - installation de chantier ;
- la déconnexion de l'alimentation de l'éclairage public au potelet de toiture ;



- la dépose des gaines et câbles cheminant à l'intérieur des combles ;
- le sectionnement du câble en façade et ajout d'une boîte en sous face de toiture ;
- le raccordement de la nouvelle alimentation sur le potelet en face, fixation par ancrage au pignon de la maison ;

Intervention nécessitant l'utilisation d'une nacelle.

<i>L'unité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Total euros HT</i>
le forfait	2 050,00	1	2 050,00

TOTAL HT : 2 050,00 €
TVA 20,00% : 410,00 €
TOTAL TTC : 2 460,00 €

Il est convenu que le montant des travaux soit réparti équitablement entre les deux parties soit un montant de 1 230,00 euros par partie.

M. Etienne REINHART ayant déjà effectué les travaux suivants :

- la déconnexion de l'alimentation de l'éclairage public au potelet de toiture
- la dépose des gaines et câbles cheminant à l'intérieur des combles

pour un montant de 540,00 euros, un nouveau devis est établi par la société VIALIS et transmis à la commune :

Devis 2 du 01/12/2023 - Travaux de sortie d'alimentation éclairage public sous combles

Ce prix rémunère :

- les formalités ITST - installation de chantier
- le sectionnement du câble en façade et ajout d'une boîte en sous face de toiture
- le raccordement de la nouvelle alimentation sur le potelet en face, fixation par ancrage au pignon de la maison

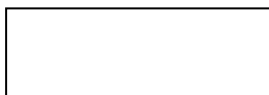
Intervention nécessitant l'utilisation d'une nacelle.

<i>L'unité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Total euros HT</i>
le forfait	1 600,00	1	1 600,00

TOTAL HT : 1 600,00 €
TVA 20,00% : 320,00 €
TOTAL TTC : 1 920,00 €

Il est convenu avec M. Etienne REINHART la répartition suivante des charges restantes :

- **COMMUNE DE ZIMMERBACH : 1 230,00 € (mille deux cent trente euros)**
- **M. Etienne REINHART : 690,00 € (six cent-quatre-vingt-dix euros)**



La commune de Zimmerbach s'engage à régler à la société VIALIS la totalité de la facture relative aux travaux ci-dessus mentionnés soit **1 920,00 euros** (mille neuf cent vingt euros) à réception de celle-ci, selon les modalités prévues et dans les délais impartis.

A réception d'une facture acquittée des travaux ci-dessus mentionnés, la commune de Zimmerbach émet un titre de recette à l'attention de M. Etienne REINHART dans le but de percevoir le montant de **690,00 euros**.

M. Etienne REINHART s'engage à régler le montant dû de **690,00 euros** selon les modalités du titre de recettes et dans les délais impartis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention entre la commune et M. Etienne REINHART en vue du paiement des travaux ci-dessus mentionnés ;
- de valider la répartition des montants ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

POINT 7 - LOCATION DE L'EMPLACEMENT DU PANNEAU PUBLICITAIRE À L'ABRIBUS PAR LE CAVEAU-RESTAURANT « AU RAISIN D'OR » – ANNEE 2024

Rapporteur : Rosalie FORNARA

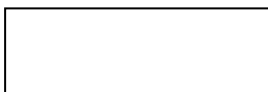
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir à **165,00 €** le prix de location de l'emplacement du panneau publicitaire fixé sur l'abribus par le caveau-restaurant Au Raisin d'Or, 1 rue de l'Eglise à Zimmerbach pour l'année 2024.

POINT 8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Rosalie FORNARA

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'attribuer la subvention suivante :
 - ♣ **Harmonie de Walbach** : la commune, pour soutenir les projets de l'Harmonie de Walbach où sont inscrits plusieurs jeunes du village et qui se propose de participer aux événements dans le village, accorde une subvention de **100 euros**.
- de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :
 - ♣ **Association APAEI** : aide aux enfants inadaptés de l'Institut St André de Cernay, conseil et aide aux parents ayant un enfant pris en charge par l'institut.
Demande de participation financière.



- ♣ **Club SR Colmar natation handisport** : unique club handisport du Haut-Rhin permettant à des nageurs porteurs d'un handicap physique de s'entraîner, d'être sélectionnés et de se présenter aux championnats de France de natation. En raison des dépenses incompressibles (location de véhicule adapté et prix de l'essence pour déplacements vers les sites de sélection et de compétition ...), le club sera contraint de cesser son activité dans deux ou trois saisons.
Demande de participation financière.
- ♣ **Banque alimentaire du Haut-Rhin** : avec l'investissement quotidien de quelque 155 bénévoles et 7 salariés, la Banque alimentaire du Haut-Rhin se mobilise depuis 38 ans pour garantir une récolte gratuite de denrées alimentaires auprès de la grande distribution, du grand public et des industriels de l'agroalimentaire.
Ainsi en 2023, quelque **11 630** haut-rhinois ont bénéficié chaque mois d'un secours alimentaire indispensable, représentant **2512** tonnes de nourritures, et ce en partenariat avec 70 associations caritatives et 23 CCAS, dont 17 épiceries solidaires, permettant parallèlement une économie de **8 784 351** euros aux collectivités.
Demande de participation financière.
- ♣ **Projet course en cours** : six lycéens de la classe Parl, spécialisée dans l'ingénierie et l'architecture, du lycée Blaise Pascal de Colmar recherchent des subventions afin de participer à la course nationale « Course en cours ».
« Course en cours » est une association qui organise annuellement un événement national dans lequel s'affrontent toutes les classes technologiques de France dans une course de mini voitures construites de toutes pièces par les élèves. Seuls le moteur et la batterie sont fournis par l'association.
Ces six lycéens souhaitent reproduire une voiture américaine des années 70 en y ajoutant les caractéristiques d'une Lowrider, inspirée de la culture hip-hop des années 90 à Los Angeles.
Demande de participation financière.

POINTS DIVERS

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Benjamin HUIN MORALES, maire

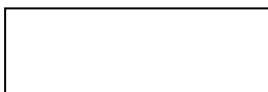
POPULATION

En 2023, la commune a compté cinq naissances, sept décès et deux mariages.

UNTER UNS

M. Antoine ZAGARI, habitant du village et professionnel dans le domaine de la communication et du marketing a proposé à la commune de réaliser bénévolement la mise en page du bulletin communal *Unter uns*. Deux maquettes sont proposées au conseil municipal

La mise en page du prochain numéro du bulletin communal lui sera confiée.



CHASSE

La commission communale consultative de la chasse s'est déroulée le 22 janvier dernier.

Le bilan de la saison de chasse 2023 est le suivant :

	Zimmerbach Lot unique
Brocard	3
Chevrette	6
C3	
C2	1
C1	1
Faon	1
Biche	4
Sanglier	11
Renard	
Lièvre	

Le plan de chasse souhaité par la société de chasse de Turckheim pour 2024 est le suivant :

	Zimmerbach Lot unique	
	2023	2024
C1	2	2
C2	1	1
C3	1	1
Faon	4	4
Biche	4	5
Chevreuril		
Chevrette	8	8
Brocard	4	4

GYM PRÉVENTION SANTÉ

Le maire indique que la commune a obtenu pour la 3^{ème} année de suite une subvention qui permet à la commune de proposer des cours gratuits de gym prévention santé aux plus de 60 ans.

La nouvelle saison des cours de gym prévention santé proposés par Alsa'séniors et Siel Bleu débutera le 12 février. Cette nouvelle saison compte 65 inscrits âgés de 60 à 90 ans dont 74% de réinscriptions. La moyenne d'âge des participants est de 72 ans.

Le nombre de participants augmente chaque année.

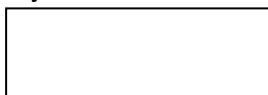
FONDS DE CONCOURS

La commune dispose d'une enveloppe de fonds de concours disponible auprès de Colmar agglomération afin de financer divers projets dans la limite de 50 % de leur montant. Cette enveloppe ne pourra être consommée intégralement.

Afin de participer aux travaux de consolidation des fondations de la Chapelle des Frères, la commune a décidé de transférer 5 000,000 € de son enveloppe de fonds de concours à la commune de Turckheim pour ses travaux sur la Chapelle des Frères. Cela permettra à la commune de participer au financement des travaux de réfection de la Chapelle tout en préservant sa trésorerie.

TRACE

Les chiffres de fréquentation de la ligne 10 sont excellents, elle accueille en moyenne 75 voyageurs par jour, soit une multiplication par plus de 70 du nombre de personnes de Walbach et Zimmerbach



qui prenaient les transports en commun avant la réforme.

La modification de l'arrêt « gare » en arrêt « gare ouest » a permis d'améliorer la ponctualité de la ligne.

Le maire indique qu'il sollicitera le maintien de la ligne, l'amélioration du confort du bus (sièges, porte automatique), la mise à disposition d'un bus plus grand en heure de pointe et l'étude d'un arrêt par l'hôpital Pasteur.

Il est demandé quand seront installés les panneaux d'affichage des lignes de bus à l'arrêt « gare ouest ». La question sera posée aux services de la Trace.

AIRE DE JEUX

Une réunion de travail du conseil municipal en vue de préparer la réfection de l'aire de jeux est prévue le samedi 9 mars à 9h.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, 1^{er} adjoint

URBANISME

Les déclarations d'urbanisme depuis le 14 septembre dernier sont passées en revue. On dénombre 1 permis de construire modificatif, 7 déclarations préalables de travaux et 1 permis de démolir.

ÉGLISE

Les vitraux vandalisés de l'église ont été réparés. Le montant des réparations est intégralement pris en charge par l'assurance de la commune.

SILO A PELLETS

Les travaux de réalisation du silo à pellets de l'école débuteront pendant les vacances de février.

VOIRIE

La société EUROVIA a fait parvenir une offre de prix à la commune afin de réaliser un traitement préventif de la voirie.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie FORNARA, 2^{ème} adjointe

SIVOM

La dernière réunion du SIVOM de Wintzenheim s'est déroulée le 23 janvier dernier. La modification de l'ensemble de l'éclairage des locaux par un éclairage LED a permis de faire des économies substantielles.

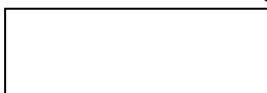
Des travaux d'entretien des locaux sont également prévus.

CMJ

Les conseillères municipales juniors sont très actives. Elles préparent actuellement la soirée jeux de société du 18 février et elles rencontreront des comédiens de la Comédie de Colmar le 7 février pour un atelier théâtre.

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage a réalisé au mois de décembre sa traditionnelle vente d'huîtres. Le nombre de colis vendus est en légère baisse chaque année.



JOURNÉE CITOYENNE

Une présentation de l'ensemble des ateliers sera envoyée par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

La réunion d'information des habitants s'est tenue le vendredi 2 février.

ÉCOLE

Madame Monique NEFF a bénévolement assuré le remplacement l'ATSEM en congés de maladie pendant deux jours. Le conseil municipal la remercie.

L'enseignante de la classe de maternelle est actuellement également remplacée pour une absence prolongée par une enseignante remplaçante.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Magali DALLOZ, 3^{ème} adjointeBRIGADE VERTE

Les rapports de la brigade verte des mois de novembre et décembre sont passés en revue.

DISTINCTIONS

Deux distinctions pour des jeunes méritants de la commune seront distribuées (obtention d'un bac avec mention très bien et médaille de bronze au championnat régional de danse latine sportive et finaliste aux championnats de France).

VERGER COMMUNAL

Les arbres de la naissance 2023 ont été plantés samedi 3 février au verger communal.

La taille des arbres fruitiers a également eu lieu le 3 février.

ANNIVERSAIRES

M. André LICHTENBERGER et M. Michel CRÉTEUR remercient le conseil municipal pour leurs vœux à l'occasion de leur anniversaire.

- le 01/02 M. Jean-Paul SCHODEL fêtera ses 80 ans
- le 06/02 M. René LEICHEL fêtera ses 92 ans

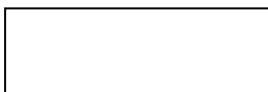
Albert et Hélène MARCHAND fête quant à eux leurs noces de diamant.

TENNIS CLUB

M. Matthieu KRAFFT quitte le bureau de l'association du Tennis Club de Zimmerbach. L'association compte environ 60 membres. Quelques travaux sont par ailleurs prévus.

PÉTANQUE CLUB

La remise en état du terrain de pétanque sera réalisée en journée citoyenne.



ASSOCIATION DE PÊCHE

L'association de pêche compte 245 adhérents et 180 membres. Ils proposeront un chantier participatif en journée citoyenne. Lors de la dernière assemblée générale il a été mis en exergue la qualité exceptionnelle de l'eau et de l'empoissonnement de la rivière notamment par des ombres.

JEUX OLYMPIQUES

Des aménagements sont prévus en face du parvis de l'église afin de célébrer les jeux olympiques de Paris 2024.

DÉCORS DE NOËL

L'achat de nouveaux décors de Noël est prévu au budget 2024.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Michel OTTMANN, conseiller

FECHT

Il est demandé quand reprendront les travaux prévus au niveau du pont de la Fecht.
Il est rappelé que les travaux ne sont pas portés par la commune mais par le syndicat de la Fecht.
Aucune démarche n'est prévue avant le mois d'avril.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Didier MAQUIN, conseiller

ENEDIS

Le 20 février est prévu un rendez-vous entre la commune et la société ENEDIS afin de mettre en place un outil de suivi des consommations des différents points de comptage de distribution publique.

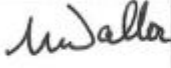
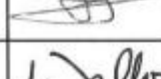
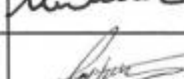
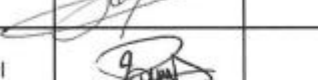
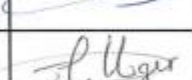
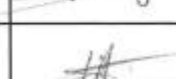
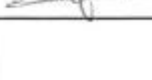
CYBERSECURITÉ

La commune a rencontré le référent en cybersécurité du groupement de gendarmerie départemental du Haut-Rhin qui, après un entretien, a fait parvenir à la commune un diagnostic de sa sécurité cyber assorti de préconisations.



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERBACH (68230)

Réunion du CM du 1^{er} février 2024

Fonction	NOM	Prénom	Présent(s) / SIGNATURE	Excusé(es)	Secrétaire de séance
3ème adjointe	DALLOZ	Magali			
ELUE	DUPREZ	Claire			
2ème adjointe	FORNARA	Rosalie			
ELU	GOETZ	Gilbert			
1er adjoint	HESS	Thomas			
Maire	HUIN -- MORALES	Benjamin			
ELU	KLEIN	Marc			
ELUE	LOSITO	Patricia		Procuration à Magali DALLOZ	
ELU	MAQUIN	Didier			
ELU	MAURER	Jean-Paul			
ELU	MEYER	Fernand			
ELU	OTTMANN	Michel			
ELUE	THALLINGER	Dominique			X
ELU	WITTMER	Pierre			

Quorum = 8 présents

13 présents

14 votants



